



HAL
open science

**Licence professionnelle Urbanisme, environnement et
géomatique**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Urbanisme, environnement et géomatique. 2013, Université Paris-Sorbonne. hceres-02038186

HAL Id: hceres-02038186

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038186v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Urbanisme, environnement et géomatique

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Urbanisme, environnement et géomatique
(Changement d'intitulé demandé, ex : Aménagement et géomatique)

Dénomination nationale : SP8-Aménagement du territoire et urbanisme

Demande n° S3LP140005877

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : la formation se déroule dans deux établissements parisiens, l'Université Paris 4 - UFR de Géographie et le lycée Dorian, Paris 75011 (*via* convention)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP8-Services aux collectivités

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Urbanisme, environnement et géomatique* est une formation ouverte depuis 2008 aux étudiants venant principalement de BTS *Géomètre* et de L2 en géographie. En 2012, elle comprend 464 heures de cours, 150 heures de projets tuteurés et 13 semaines de stages en milieu professionnel.

Depuis sa création, entre 42 à 82 candidats par an se sont déclarés, pour 10 à 16 places (20 % à 24 % d'admis).

Fonctionnant en alternance entre des périodes de cours et en entreprise, la formation peut être suivie sous des statuts et contrats différents : étudiant, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, congé individuel de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Le diplôme forme des techniciens « assistants ingénieurs » spécialisés en aménagement urbain et foncier avec une vraie compétence en géomatique et systèmes d'information géoréférencés.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il est demandé de rebaptiser la licence professionnelle spécialité *Aménagement et géomatique en Urbanisme, environnement et géomatique*. Cette modification implique des ajustements thématiques liés pour partie aux recommandations du conseil de perfectionnement avec un volume horaire qui devrait augmenter pour passer à 487 heures de cours annuel. Cela semble nécessaire mais la répartition doit être optimisée afin de rééquilibrer la formation dans sa partie « environnement ».

Le projet pédagogique est cohérent avec les compétences et connaissances attendues autour d'une très bonne complémentarité des unités d'enseignements (UE) (hors projets tuteurés et stage). La construction du projet pédagogique est menée logiquement pour permettre aux étudiants de répondre pleinement aux attentes des entreprises dans ses aspects professionnalisants, et plus précisément sur les dernières évolutions technologiques et juridiques liées à l'aménagement des territoires.

La politique des stages et des projets tuteurés répond parfaitement aux exigences du secteur économique concerné, tant sur le choix des sujets que sur le management et le suivi-évaluation par l'équipe pédagogique. Par contre, les modalités de contrôle des connaissances semblent ne pas respecter l'arrêté de 1999 (coefficients des UE et non reconnaissance de la compensation entre le projet tuteuré et le stage).

L'insertion professionnelle est excellente. Les enquêtes d'insertion professionnelle sont réalisées par l'équipe pédagogique deux fois par an, avec des taux de réponses en moyenne supérieurs à 93 %.

Sur les quatre dernières années, tous les étudiants diplômés ont trouvé un emploi en moins de trois mois et les postes occupés sont conformes aux métiers visés et décrits dans la fiche RNCP de la formation. Plus des trois-quarts des emplois sont pourvus dans le secteur des cabinets de géomètre/topographie, ce qui confirme la cohérence et l'adéquation du projet pédagogique de la spécialité avec l'insertion professionnelle.

Les liens avec les milieux professionnels font partie aussi des points forts de la formation. Cette spécialité est très fortement soutenue par les organisations professionnelles du secteur de la topographie/géomètres (Ordre des Géomètres Experts - OGE, l'Union Nationale des Géomètres Experts et l'association des maires d'Ile-de-France). Le monde professionnel est fortement impliqué dans la formation.

Les professionnels assurent 49 % des enseignements et prennent part aux projets tuteurés, à l'accompagnement des étudiants pendant les périodes d'alternance, à l'analyse des mémoires et jury de fin d'année (participation supérieure à 50 %). Le conseil de perfectionnement qui se tient chaque année depuis 2009 montre une progression constante des professionnels invités.

Ces liens donnent à la formation un ancrage dans le contexte économique régional (Ile-de-France) et national.

Pour le pilotage de la formation, l'équipe pédagogique est diversifiée et permet le bon fonctionnement de la spécialité. Elle est composée d'un responsable de la formation et coordonnateur (Université de Paris 4), un directeur des études, un coordonnateur pour le lycée/Centre de Formation d'Apprentis Dorian et l'ensemble des professionnels, cinq enseignants de l'UFR « Géographie » de l'Université Paris 4, deux enseignants du lycée Dorian, dix-sept intervenants professionnels, un chargé de mission des périodes en entreprise et des projets tuteurés, des tuteurs enseignants (stages et projets tuteurés).

L'étude des trois questionnaires annuels d'évaluation par les étudiants montre que les principales préconisations ont été prises en compte par le pilotage de la formation, notamment sur le repositionnement partiel des UE « Environnement » et « SIG ».

Il manque cependant un dispositif d'harmonisation de la promotion pour prendre en compte la diversité des usagers et une meilleure intégration dans l'offre globale de formation « Licence » de l'établissement.

- Points forts :

- La très bonne organisation de la formation et de son conseil de perfectionnement ;
- Le taux d'insertion professionnelle à court terme (moins de 3 mois) ;
- Le partenariat avec le lycée Dorian hébergeant des diplômés du secteur concerné (BTS), bénéfique car il structure la continuité du projet pédagogique de la spécialité ;
- La forte implication des professionnels extérieurs dans le fonctionnement de la formation et le conseil de perfectionnement mis en place, appuyés par les organisations professionnelles des secteurs concernés (Ordre des géomètres experts - OGE, l'Union nationale des géomètres experts et l'association des Maires d'Ile-de-France).

- Points faibles :
 - La faible implication des enseignants académiques dans la formation.
 - Un nombre d'étudiants provenant de L2 encore trop faible.
 - Le volume trop faible de certains enseignements (EC13 Environnement et TE/Anglais), notamment en considérant le changement d'intitulé de la spécialité demandé *Urbanisme, environnement et géomatique*.
 - L'absence d'un dispositif d'harmonisation de la promotion et les modalités du contrôle continu qui ne respectent pas l'arrêté pour les coefficients des UE et pour la compensation projet tuteuré et stage.

Recommandations pour l'établissement

Le projet pédagogique est au plus près de la demande des professionnels du secteur économique visé. Pour atteindre les objectifs justifiés de l'augmentation des effectifs et de la prise en compte d'une plus grande diversité des inscrits, il est préconisé que l'équipe pédagogique soit étoffée avec plus d'enseignants-chercheurs et qu'un dispositif d'harmonisation de la promotion soit mise en place.

En considérant le changement de spécialité demandé sur un triptyque *Urbanisme, environnement et géomatique*, il serait souhaitable de renforcer sensiblement l'enseignement en environnement (qui représente actuellement 4 % du volume horaire global), l'anglais et le positionnement des systèmes d'information géographique sur une thématique axée sur les « bases de données spatiales » appliquées à l'urbanisme et l'environnement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

En Sorbonne, le 24 avril 2013



Pôle Pédagogie et Scolarité

Affaire suivie par : Nathalie LAMI

Le Président

A

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations
et diplômes de l'AERES

Objet : Observations aux évaluations des licences, licences professionnelles et des masters

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint nos observations aux rapports d'expertise des dossiers pour la campagne d'habilitation de la vague D :

- 10 réponses pour les mentions de licence ;
- 2 réponses pour les deux spécialités de licence professionnelle ;
- 10 réponses pour les mentions de master.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Barthélémy JOBERT".

Barthélémy JOBERT



Observations aux évaluations par l'AERES des formations de Licence professionnelle

Urbanisme, environnement et géomatique

Dénomination nationale : SP8-Aménagement du territoire et urbanisme

Demande n° S3LP140005877

La Direction de l'UFR de Géographie et Aménagement et toute l'équipe enseignante de la Licence Professionnelle a pris connaissance du rapport de l'AERES sur la Licence professionnelle « Urbanisme, Environnement et Géomatique ». Elles remercient l'équipe d'experts pour leurs analyses et leurs remarques dont certaines sont tout à fait pertinentes. Ils trouveront, nous l'espérons, dans les explications et compléments qui suivent, les réponses à leurs questions.

1 - « Faible implication des enseignants académiques dans la formation »

L'équipe pédagogique, qui est nombreuse et diversifiée, est plébiscitée chaque année par les étudiants au travers d'un questionnaire d'évaluation détaillé. La formation se veut la plus professionnelle possible (17 intervenants professionnels assurent 49% des enseignements), et fonctionne sur la base d'une direction des études très structurée, soucieuse de la progression et la cohérence pédagogique des enseignements, ainsi que de la qualité de l'évaluation.

L'implication des 5 enseignants de Paris-Sorbonne et des deux enseignants du lycée Dorian est totale au sein de l'organisation et sur le suivi pédagogique. Le total de leurs heures d'enseignement représentant 51%, auxquels il faut ajouter les 150 heures de projet tuteuré. La proximité des enseignants avec le secteur professionnel est sans conteste l'une des raisons essentielles de la réussite des étudiants et la réputation nationale de la formation. Il est important de conserver les équilibres qui existent et fonctionnent bien ; il est donc difficile de proposer une évolution dans ce domaine.

2 - « Le nombre d'étudiants provenant de L2 est encore trop faible »

La formation présente la particularité d'un haut niveau de technicité conjugué à un bon niveau de culture générale et de droit. Bien que située logiquement dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, elle nécessite de sérieux acquis préalables dans les domaines scientifiques et professionnels, ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour la plupart des étudiants inscrits en licence de géographie.

Un parcours amont (intitulé « Géomatique ») existe pourtant pour eux. Il a été construit pour fonctionner dès la L1 de géographie, afin de leur permettre de suivre ce double cursus, au travers de deux UE libres de 30 heures intitulées « Géomatique et Aménagement ». Ce parcours amont est lourd, avec un emploi du temps renforcé de 3 demi-journées par semaine de cours au lycée Dorian, dans les classes de BTS géomètre 1^{ère} et 2^{ème} année. Lui est associé un accompagnement personnalisé de ces étudiants en géographie.

Depuis 2008, trop peu d'étudiants géographes sont allés jusqu'au bout de ce cursus difficile. Plusieurs ont tenté l'aventure, mais seul un étudiant de L2 géographie a été jusqu'au bout et a finalement intégré le cursus de géomètre, avant d'être admis en école d'ingénieur géomètre à l'ESGT (Le Mans). La direction de l'UFR est bien sûr toute disposée à améliorer sa communication auprès des étudiants de la licence de géographie, en insistant sur l'accompagnement personnalisé mis en place par le lycée Dorian et l'attractivité professionnelle de la formation. Demeurera néanmoins deux obstacles majeurs et dissuasifs, la charge de travail qu'impose ce double cursus et surtout le niveau élevé requis en mathématiques, qui n'est que rarement l'apanage des étudiants en géographie.

3 - « Le volume trop faible de certains enseignements (EC13-environnement et TE/Anglais), notamment en considérant le changement de spécialité demandé « Urbanisme, Environnement et Géomatique »

EC13 – Environnement

La remarque des experts est tout à fait juste en la matière. Bien que dans la nouvelle maquette que nous vous proposons ci-après, nous avons augmenté le nombre d'heures d'enseignement en Environnement (de 8 à 20 heures), il est certain que ce total demeurera encore trop modeste à leurs yeux, au regard des enjeux de ces problématiques au cœur de l'aménagement du territoire et de la propriété. Toutefois, nous leur demandons de considérer que les aspects environnementaux sont en réalité transversaux et sont également abordés et étudiés dans tous les enseignements traitant de l'aménagement, notamment en « Urbanisme Opérationnel » (EC18) ou encore dans le cours de « Voirie et Réseaux divers » (EC21)... Ils occupent donc une place plus importante qu'il n'y paraît à la simple lecture de l'intitulé des enseignements.

Ainsi, afin d'afficher plus clairement l'approche environnementale au sein de la formation, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- suppression de l'EC13 – Environnement ;
- remplacement de l'intitulé de l'EC18 – Urbanisme opérationnel par Environnement et Aménagement durable, regroupant l'ensemble des enseignements en environnement et en urbanisme opérationnel, soit 44 heures ;

- ajout de 4h supplémentaires à cette nouvelle unité, de telle façon à pouvoir aborder plus largement des situations d'aménagement réelles, et solliciter un professionnel supplémentaire spécialiste en aménagement durable (architecte-urbaniste).

De façon synthétique, il en résulte :

- la création d'un nouvel élément constitutif **Environnement et Aménagement durable** en remplacement de l'EC18 – Urbanisme opérationnel, pour un total horaire de **48heures** ;
- une nouvelle organisation pédagogique de la formation au sein des **UE5** et **UE6** ;
- une réduction du nombre d'éléments constitutifs, passant de 20 à **19** (nouvelle numérotation) ;
- une augmentation du nombre total d'heures de la formation, passant de 487 à **491**.

EC9 – Anglais professionnel

Pour renforcer la compétence des étudiants en anglais professionnel, il est proposé d'introduire de la transversalité dans cet enseignement, avec des heures de cours en anglais dans certaines disciplines :

- 4h de cours en anglais en UE2 – Infographie (SIG et DAO),
- 4h de cours en anglais en UE6, dans le nouvel EC Environnement et Aménagement durable.

Pour que soit prise en compte la transversalité de l'anglais professionnel, il sera procédé à son évaluation ; les enseignants des unités ci-dessus transmettront au professeur de l'EC9, les résultats de l'évaluation des étudiants en Anglais professionnel.

EC10 – Techniques d'expression

Les techniques d'expression ne se limitent pas aux seules séances de l'EC10. Elles sont actuellement mises en œuvre, de façon transversale, dans la quasi-totalité des enseignements. Cela correspond d'ailleurs à une demande forte des professionnels qui souhaitent recruter des assistants ingénieurs capables de rédiger des notes de synthèse, d'organiser des réunions, de communiquer avec la clientèle... Cet enseignement prépare également les étudiants aux différentes soutenances de fin d'année (TER, projet tuteuré ...).

Selon les unités d'enseignement, ces exercices peuvent être renforcés. Il peut être demandé aux étudiants de rédiger des rapports écrits de TP, individuels ou en équipe, de présenter oralement leurs travaux, en utilisant les outils informatiques de communication, ou bien encore de remettre à l'enseignant un diaporama de synthèse...

Pour que soit prise en compte la transversalité des techniques d'expression, le poids de leur évaluation sera également renforcé ; il sera demandé à tous les enseignants de bien vouloir transmettre à l'enseignant de l'EC10 leurs notes en matière de maîtrise des techniques d'expression des étudiants.

4 - « L'absence d'un dispositif d'harmonisation de la promotion et les modalités du contrôle continu qui ne respectent pas l'arrêté pour les coefficients des UE et pour la compensation projet tuteuré et stage ».

Dispositif d'harmonisation

L'effectif de 16 étudiants permet actuellement aux enseignants d'adapter leurs cours aux situations individuelles, tous les étudiants admis jusqu'à présent, disposant d'acquis préalables dans les domaines de la topographie, du droit et de l'aménagement. Dans la mesure où des situations plus hétérogènes pourraient intervenir, il sera mis en place un accompagnement personnalisé pour chaque étudiant qui en aura besoin.

Modalités du contrôle continu

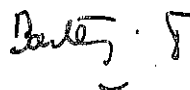
La remarque des experts, en la matière, était tout à fait justifiée.

Les coefficients des éléments constitutifs à l'intérieur d'une UE et les coefficients entre UE ont donc été rééquilibrés entre 1 et 3, pour se conformer à l'arrêté de 1999.

Si la maquette de la formation qui avait été proposée prévoyait la non-compensation entre « projet tuteuré » et « stage », c'est qu'il nous paraissait justifié que, dans une formation « professionnelle » d'excellence, aucun calcul de la part des étudiants entre ces deux UE fondamentales à l'insertion professionnelle, ne soit permis. Les multiples compensations qui existent à l'intérieur des unités et entre unités nous semblent déjà représenter des conditions plus que généreuses, ne garantissant pas forcément la délivrance de diplômes d'excellence.

C'est donc contraints que nous nous conformerons à l'arrêté de 1999 en autorisant la compensation entre les UE « projet tuteuré » et « stage ».

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne



Barthélémy JOBERT